

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

(ARTICLES L.123-9 À L.123-18, R.123-3 À R.123-27, DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

OBJET : Activité de stockage de pièces automobiles neuves et occasion dont des batteries acide/plomb neuves et de transit et de traitement par broyage de déchets de batteries acide/plomb.

L'enquête publique porte sur une demande d'autorisation environnementale

PÉTITIONNAIRE : Société RECUP 44 (siège social : 108 RUE DES 27 OTAGES – 44110 CHATEAUBRIAND)

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : 2 route de Poilly – Lambreville – 45480 OUTARVILLE

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 33 jours, du 16 janvier au 17 février 2023 inclus.

Le dossier comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, de la réponse apportée par le pétitionnaire est consultable :

- à la mairie d'OUTARVILLE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques>

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à la mairie d'OUTARVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de Monsieur Olivier MICHROWSKI, société ASSYST ENVIRONNEMENT, chargé du suivi du dossier pour la Société RECUP 44 – mail : olivier@assystenvironnement.fr.

M. Jean BERNARD, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLÉANS, tiendra les permanences suivantes en mairie d'OUTARVILLE pour recueillir les observations orales et écrites du public :

- lundi 16 janvier 2023 de 9h15 à 12h15 ;
- - mercredi 25 janvier 2023 de 14h00 à 16h30 ;
- - mardi 7 février 2023 de 9h15 à 12h15 ;
- - vendredi 17 février 2023 de 14h00 à 16h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, **le public pourra formuler ses observations et propositions :**

- sur le registre déposé à cet effet à la mairie d'OUTARVILLE.
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'OUTARVILLE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : recup44outarville@loiret.gouv.fr ; Les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie d'OUTARVILLE, à la Direction départementale de la protection des populations du Loiret (service Sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

À l'issue de la procédure réglementaire, la Préfète du Loiret accordera l'autorisation sollicitée au titre des ICPE ou refusera l'autorisation environnementale.